



Quels recours travaux en suspend bail pro + déménagement forcé ?

Par **www1971**, le **10/02/2021** à **19:25**

Bonsoir,

Nous louons un local pour notre activité pro depuis 3 ans et demi (bail commercial).

Depuis presque 3 ans et demi, nous subissons des fuites d'eau (2 degats des eaux).

La proprietaire a trainé pour faire les travaux, nous indiquant à plusieurs reprises la sortie...mais a fini par les faire sur deux années consecutives.

Hélas, les travaux ont été mal fait et ce par 2 fois. Et l'entreprise en cause est en liquidation judiciaire depuis aout 2020.

La proprietaire a saisi le tribunal et demandé une expertise judiciaire qui traîne depuis cette date; nous laissant dans une situation desastreuse...

Aujourd'hui, elle et son avocat, nous disent qu'ils sont bloqué pour faire les travaux tant que l'expert n'est pas passé...

De notre coté, vu la situation depuis plus de 3 ans et les propos de la proprietaire, nous recherchons un autre bien à louer.

Cependant, nous demenageons contraint et forcé et nous souhaitons savoir si nous pouvons demander un dedomagement ou la prise en charge d'une partie du demenagement.

Nous n'avons eut aucun accident de paiement; les loyers sont payés depuis la signature du bail.

Quel avocat est le plus habilité à traiter ce type d'affaire ?

Merci pour toutes l'aides apportées.

N.F.M

Par **Yukiko**, le **10/02/2021** à **19:33**

Bonjour,

Vous subissez un dommage qui sont la conséquence du mauvais état du local dont votre propriétaire est responsable. Il vous doit donc un dédommagement. Celui-ci doit être évalué et la marge d'appréciation doit être large. Choisissez de préférence un avocat qui s'est spécialisé dans l'immobilier.

Par **www1971**, le **11/02/2021** à **09:47**

Merci Yukiko;

Nous allons chercher un avocat dans ce secteur.

L'avocat de la propriétaire nous a demandé via mail l'aide du notre dans la procédure qui les occupe contre l'entrepreneur, j'avoue avoir été surprise de la démarche...

Je ne suis pas informée des usages et coutumes, mais le litige entre notre propriétaire et l'entreprise de travaux, ne nous concerne pas d'un point de vue légal.

Par **Yukiko**, le **11/02/2021** à **11:19**

C'est en peu surprenant. Il y aurait en effet convergence d'intérêts mais si vous avez décidé de déménager, finalement il n'y en a plus. En outre, être allié d'un côté tout en étant adversaire de l'autre, c'est un peu compliqué.